

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie d'Aquitaine  
et gendarmerie pour la zone de défense  
et de sécurité Sud-Ouest

**Décision n° 9177 du 3 février 2014 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie  
du cadre général de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest**

NOR : INTJ1400107S

Le commandant de la région de gendarmerie d'Aquitaine et de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 99039 du 3 décembre 2013 (NOR : INTJ1325228S),

Décide:

Article 1<sup>er</sup>

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1<sup>er</sup> mars 2014:

Gris, Yves

Nigend : 127 737

Numéro de livret de solde : 5 279 129

Article 2

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1<sup>er</sup> mars 2014:

Bernhard, Alexandre

Nigend : 205 956

Numéro de livret de solde : 8 059 651

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 3 février 2014.

*Le général de corps d'armée,  
commandant la région de gendarmerie d'Aquitaine  
et la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest,*  
J.-P. STER